

BAREME DES HONORAIRES DE TRANSACTIONS TTC

(Barème des prix maximums pratiqués - Les prix sont calculés sur une base d'un taux de TVA à 20%)

ALA CHARGE DU VENDEUR :

Montant des transactions (hors terrain à bâtir)		Honoraires
DE	A	
1€	29 999€	15%
30 000€	49 999€	6 000€
50 000€	69 999€	8 000€
70 000€	99 999€	9 000€
100 000€	209 000€	10 000€
210 000€	249 999€	12 000€
250 000€	299 999€	15 000€
300 000€	379 999€	18 000€
380 000€	499 999€	20 000€
500 000€	Et +	4%

Honoraires de 4% pour tous les programmes immobiliers.

Honoraires forfaitaires de 7 000€ pour tous les terrains à bâtir.

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Honoraires du 01/04/2022

Agence ORPI CEGIT IMMO 18, rue Jean Legendre - 60200 COMPIEGNE - Tél : 03 44 40 46 47 - Fax : 03 44 40 20 01 - cegitimmo@orpi.com

RCS Compiègne 383 534 740

SARL CEGIT au capital de 7 622 45€ - carte professionnelle gestion et transactions immobilière n° CPI 6002 2017 000 022 795 délivrée par CCI de l'Oise à Beauvais (60000) - Garantie QBE - CEGC 16 rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 39999

Pour l'activité concernée transaction, que l'intéressé ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires.